



CITOYENNETE

# Exercer la fonction de délégué du CVS ou de l'instance mixte

**Permettre aux participants d'exercer et d'assurer pleinement les fonctions et rôles de délégation dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale (CVS) ou de l'instance mixte**

## Objectifs :

- Comprendre l'importance de la participation des personnes accompagnées dans la vie de l'établissement
- Connaître les fonctionnements du CVS et de l'instance mixte
- Définir les rôles et les attributions des élus, ainsi que leurs droits et devoirs
- Exercer les missions de délégué de façon autonome ou accompagné d'une personne de soutien, depuis le recueil de la parole des participants jusqu'à la restitution des conclusions des réunions

## Contenu et déroulé pédagogique :

- Le cadre légal :
  - La loi 2002-2 et le décret du 25 avril 2022
  - Enjeux des instances de représentation dans les droits des travailleurs et dans la vie interne de l'établissement
  - Les différents domaines de compétences des instances de représentation
  - Rôle, implication, droits et responsabilités des délégués
- Pratique des rôles de représentation des personnes accompagnées : recueil, tri, organisation et retranscription des demandes individuelles et collectives
- Préparer la réunion avec les autres délégués et préparer son intervention (argumentation, communication, confiance en soi...)
- Répartition des rôles entre les différents participants présents
- Travailler la prise de parole en public
- Soutenir et défendre en réunion, ou auprès de la direction, la parole des personnes
- Connaître les bases de la prise de note pour rédiger un compte-rendu accessible, restituer et diffuser les réponses apportées aux demandes et questions des personnes accompagnées

## Durée :

3 jours soit 18 heures

## Prérequis :

Aucun

## Accessibilité :

Travailleurs(ses) d'ESAT  
et Salariés(ées) d'EA

## Modalités pédagogiques :

- Livret pédagogique
- Supports pédagogiques illustrés, accessibles en Facile à Lire et à Comprendre
- Personnalisation de la formation
- Méthodes et outils pédagogiques co-construits avec l'environnement de travail
- Mise en situation

## Modalités d'évaluation et de suivi :

- Évaluation en fin de formation des savoirs-être et des savoirs-faire relationnels
- Grille d'évaluation et bilan personnalisé des acquis transmis à l'établissement
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

## Modalités et délai d'accès :

- Formation dans votre établissement
- Inscription auprès d'AGAP

## Tarif :

Nous consulter

## Contact(s) :

**Hélène GIULIANO**  
Responsable formation  
0366729030  
helen.giuliano@agap-npdc.fr